

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ÉCONOMIE FORESTIERE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION GENERALE DE L'ÉCONOMIE
FORESTIERE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Rapport du groupe de travail n°2

chargé de l'examen des rapports des études écologique et
socio-économique pour l'élaboration des plans
d'aménagement des UFE Massanga, Mouyala et Nyanga dans
le département du Niari et Bambama, Gouongo, Ingoumina-
Lelali, Létili, Mapati et MPoukou-Ogooué dans le département
de la Lékoumou

Brazzaville, mai 2014

I-Introduction

Dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement des Unités Forestières d'Exploitation (UFE) Massanga, Mouyala et Nyanga, dans le département du Niari et Bambama, Gouongo, Ingoumina-Lelali, Létili, Mapati et MPoukou-Ogooué, dans le département de la Lékoumou, se sont tenu du 30 avril au 15 mai 2014, dans le bureau du Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, sous sa présidence, les travaux du groupe de travail n°2, chargé de l'examen des rapports des études écologique et socio-économique réalisées respectivement dans la zone écologique du Chaillu et dans le bassin de vie n°3 qui regroupe l'ensemble des UFE ci-dessus citées.

II-Participants

Le groupe de travail n°2 était composé de vingt (20) cadres de profils différents, évoluant dans plusieurs structures étatiques. Il était composé comme suit :

Président : Jean Claude BOZONGO, Directeur des Etudes et de la Planification ;

Rapporteur : Roger Albert MBETE, Directeur de la Faune et des Aires Protégées ;

Rapporteur Adjoint : Joseph Léon SAMBA, Chef de service de la Sylviculture, de l'Agroforesterie et de la Foresterie Communautaire.

Membres :

- Antoinette NKABI, Conseillère à la Faune et aux Aires Protégées/Cabinet ;
- Vincent ITOUA, Conseiller Economique/Cabinet ;
- Léonie Rose MATETA, Conseillère à l'Industrie/Cabinet ;
- Mélanie DZO PEYA, Inspectrice de la Faune et des Aires Protégées/IGSEFDD, par intérim ;
- Marcellin AGNAGNA, Directeurs des Normes Sectorielles et de l'Harmonisation/DGDD ;
- Augustin NGOLIELE, Directeur de l'Ecologie et des Ressources Naturelles/DGDD ;
- Michel IKAMA, Directeur de la Promotion des Valeurs Socio-économiques/DGDD ;
- Roland MISSILOU BOUKAKA, Chef de Division Aires Protégées/IGSEFDD ;
- Simon MAKANGA, Chef de Division Valorisation des Produits Forestiers/IGSEFDD ;
- Joseph MOUMBOUILOU, Expert Forestier/PFDE ;
- Gaston PANZOU, Chef de Service de la Statistique/DEP ;
- Roger Cyriaque OKANDZA, Chef de Service de la Planification/DEP ;

- Eugène ABENE YOYO, Chef de Service de la Conservation des Eaux/DF ;
- Charles IPARI, Chef de Service de la Gestion Participative et de Développement Communautaire/CNIAF ;
- Gaston FOUTOU, Directeur de la Conservation des Ecosystèmes Naturelles/DGE ;
- Antoine NGOMA-BAKANA, Directeur de la Recherche Développement, Encadrement et Vulgarisation/MAE ;
- Paul Marcel YAMBA-MANANGA, Chef de Service des Analyses et des Politiques d'Aménagement/Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional (DGATDR).

III-Méthodologie

Les membres du groupe de travail n°2 ont adopté à l'unanimité l'examen des rapports écologique et socioéconomique, chapitre par chapitre, ou sous-chapitre par sous-chapitre lorsque le chapitre était trop étayé, en s'attardant toutefois sur les pages dont certains points nécessitaient des échanges de point de vue avant de les adopter.

Les observations faites ont été réparties en deux catégories quel que soit le rapport examiné. Il s'agit notamment des remarques de fond et de forme.

Les remarques de fond se sont basées sur la vérification de la conformité, du contenu des rapports, aux termes de référence retenus pour la réalisation des études complémentaires, nécessaires à l'élaboration des plans d'aménagement des concessions forestières ainsi que sur les observations qui ont un impact sur la planification forestière.

Les remarques de forme ont concerné dans la majorité des cas, des reformulations et la suppression de certaines phrases qui le nécessitait.

Le groupe de travail n°2 a travaillé du 30 avril au 15 mai 2014, de 14 heures à 17 heures.

IV-Résultats

Les résultats sont subdivisés en deux grandes parties comprenant respectivement l'examen du rapport écologique et celui du rapport socio-économique.

4.1.- RAPPORT DE L'ETUDE ECOLOGIQUE

4.1.1.- Remarques de fond

4.1.1.1-Remarques de fond liées à la conformité aux termes de référence

Les résultats de l'examen du rapport de l'étude écologique, conformément aux termes de référence, sont présentés dans le tableau n°1 ci-après. Ils indiquent que la structure du rapport de l'étude écologique n'est pas conforme à la chronologie de rédaction proposée dans la grille desdits termes de référence retenus pour la réalisation des études complémentaires, nécessaires à l'élaboration des plans d'aménagement des concessions forestières en République du Congo. Toutefois, plus de la moitié des tâches prévues dans cette grille ont été exécutées.

Tableau n°1 : Conformité du rapport de l'étude écologique aux tâches prévues dans les termes de référence retenus par l'administration forestière

N°	Résultat	Principales tâches à exécuter	Appréciation	Suggestions
1	Cadre géographique, administratif, juridique et physique de la zone d'étude est précisé	Présenter la situation géographique (limites, superficie, etc.)	Exécutée partiellement Page 13	Il est nécessaire de compléter cette tâche en ajoutant les limites de la zone écologique
		Présenter la situation administrative et juridique	Exécutée Pages 15 à 20	-
2	Méthodologie de la mise en œuvre de l'étude est définie et les outils de travail sont précisés	Présenter la méthodologie de la collecte des données des facteurs biotiques et abiotiques	Exécutée Pages 21 à 31	-
		Présenter la méthodologie du traitement des données	Exécutée Pages 32 à 36	-
3	Informations pertinentes se rapportant aux facteurs biotiques, abiotiques et humains, et nécessaires à la connaissance des écosystèmes forestiers de la zone d'étude sont collectées et analysées, puis les zones justifiant des mesures de protection sont identifiées et notifiées	Collecter et analyser les données climatologiques sur une période de 20 ans au moins, puis établir les tendances évolutives du climat et son influence sur les ressources biotiques	Exécutée Pages 40 à 42	-
		Collecter et analyser les données géologiques, géomorphologiques, pédologiques, et hydrographiques de la région d'étude, à partir des informations disponibles dans la bibliographie et/ ou tout autre support existant puis établir les éventuels changements	Exécutée Pages 42 à 45	-
		Faire une description et	Exécutée	

		une analyse de la végétation et de la faune en se référant aux données des inventaires multi ressources les plus récentes	Pages 46 à 71	-
		Préciser la dynamique des espèces sous pression anthropique	Exécutée partiellement Pages 62 à 66	Il est nécessaire de préciser au niveau de cette tâche, les espèces végétales et fauniques sous pression anthropique
		Evaluer les caractéristiques, les propriétés et les facteurs d'évolution des populations humaines	Exécutée Pages 71 à 80	-
		Identifier, décrire et cartographier les zones écologiquement fragiles (telles que les sources des cours d'eau, les bassins versants, les zones à fortes pentes, etc.) et les lieux, les végétaux ou les animaux sacrés et les zones à forte densité faunique	Exécutée partiellement Pages 63 à 64	Il est nécessaire de compléter cette partie par : -une identification, une description et une cartographie des sources des cours d'eaux, des bassins versants à fortes pentes et des zones à forte densité faunique ; -une précision sur les végétaux et les animaux sacrés.
4	Impacts relatifs aux activités anthropiques sur les ressources naturelles sont identifiés et analysés, puis un cahier de charge spécifique visant à une meilleure protection de l'environnement et des écosystèmes forestiers est défini	Recenser, décrire et analyser les activités anthropiques industrielles et domestiques les plus pertinentes en insistant sur leurs effets sur l'environnement. Elles devront être complétées par le volet cogénération	Exécutée partiellement Pages 80 à 107	Il est nécessaire de compléter cette tâche par le volet cogénération
		Evaluer l'impact des systèmes techniques de production sur la structure de la forêt, la biodiversité, les sols et les eaux et analyser les facteurs d'évolution technologique	Exécutée Pages 104 à 124	-
		Proposer des règles d'exploitation forestière, industrielle et domestique à impact environnemental réduit	Exécutée Pages 124 à 139	-
		Identifier, délimiter et cartographier les séries d'utilisation des ressources	Exécutée partiellement Page 138	Il est nécessaire de compléter le contenu de cette page par une

				carte des séries d'utilisation des ressources (cette tâche devait se faire en concertation avec l'aménagiste)
5	Régénération naturelle des ressources forestières renouvelables est évaluée et analysée, puis un cahier de charge spécifique visant à une meilleure reconstitution des espèces et des écosystèmes forestiers est défini	Décrire et analyser la régénération naturelle des ressources forestières et la reproduction faunique sous pression anthropique	Exécutée partiellement Pages 67 à 71	Il est nécessaire de compléter dans les tableaux qui traitent de la régénération naturelle, les données des quatre autres UFE sous convention d'aménagement et de transformation.
		Identifier, décrire et évaluer les facteurs qui compromettent la régénération naturelle des ressources forestières et fauniques	Exécutée Page 69 à 71	-
		Proposer des mesures correctives pour atténuer les facteurs de dégradation des ressources forestières et fauniques identifiées	Exécutée Pages 130 à 139	-
		Proposer des mesures pour favoriser la régénération naturelle et proposer les techniques sylvicoles adéquates	Exécutée partiellement Pages 133 à 135	Il est nécessaire de compléter l'information sur les techniques sylvicoles adéquates dans les zones dégradées.
		Favoriser la reproduction des espèces fauniques	Exécutée Pages 135 à 139	-

4.1.1.2- Remarques de fond ne se référant pas aux termes de référence

Les remarques de fond relevées dans le rapport d'étude socio-économique et qui ne se réfèrent pas aux termes de référence retenus par l'administration forestière sont les suivantes :

- La superficie moyenne affectée à chaque actif agricole dans la zone écologique du Chaillu est sous-estimée, car elle varie entre 0,5 et 0,65 ha, en comparaison avec celle admise pour le Sud Congo qui est de 1ha. D'ailleurs, à titre de rappel, la moyenne nationale se situe actuellement entre 1 et 1,5 ha.
- S'agissant des cartes, il faudra :
 - ✓ placer les titres au-dessus de celles-ci ;
 - ✓ déplacer les légendes dans les encadrés des cartes lorsque celles-ci rendent illisible certains écrits ;
 - ✓ apposer en bonne place, dans les encadrés des cartes, les graphismes omises ;
 - ✓ augmenter les échelles des cartes pour une meilleure lisibilité ;
 - ✓ adopter les signes conventionnels retenus pour désigner les termes « eau libre » et « forêts marécageuses » ;
 - ✓ assortir les couleurs dans les légendes afin de les harmoniser avec celles qui sont sur les cartes.
- Les noms scientifiques des végétaux et des animaux doivent être écrits en italique en précisant les familles.
- Dans la présentation des sociétés forestières évoluant dans la zone écologique du Chaillu (ASIA Congo Industries, SICOFOR, TAMAN Industries Limited et la Congolaise Industrielle des Bois du Niari), le Bureau d'études n'a présenté que les productions prévisionnelles. Il est nécessaire de faire ressortir les données sur les productions et les transformations desdites sociétés sur au moins une période de 4 ans (de 2010 à 2013) et de mettre en adéquation les unités de transformation des bois avec les types des produits obtenus.

Page 11, première flèche, et Page 12, premier et troisième tiret

Au lieu de « zone écologique du Mayombe », dire « zone écologique du Chaillu »

Page 17, sur les Accords et conventions régionaux et sous-régionaux

- Ajouter à la liste des Accords signés, le Programme sur les Ressources Génétiques Forestières en Afrique au Sud du Sahara (SAFORGEN) ;

Page 18, point 2.2.2-Cadre juridique national, 3^e paragraphe

- Au lieu de « 11% », retenir le pourcentage de « 13,9% »;pour tenir compte de la création de la nouvelle aire protégée de Ntokou-Pikounda ;

- Réajuster ainsi la superficie globale des aires protégées à « 4.350.418 ha » au lieu de « 3.665.492 ha » ;
- De même, au lieu de « 14 aires protégées », dire « 16 aires protégées » ;
- Préciser le statut actuel de l'aire protégée « Lessio Louna ».

Page 19, Cadre juridique de l'environnement

- Retirer les textes juridiques cités aux tirets 2, 3, 4 et 6, car ils sont désuets ;
- Mentionner pour les tirets restant, les éléments pertinents contenus dans les textes juridiques et conventions cités et qui sont en rapport avec l'étude.

Page 25, point 3.2.2.1-Inventaire des ligneux, Comptage, 2^e alinéa

- Retirer la parenthèse contenant le mot « inclus » et reformuler la phrase comme suit : « l'opération de comptage qui suit immédiatement celle du layonnage, consiste à identifier dans toutes les placettes de 0,5 ha, toutes les tiges de diamètre supérieur ou égal à 20 cm ». Ceci pour prendre également en compte les tiges qui ont 20 cm de diamètre.

Page 33, Tableau n°9.Caractéristiques des données disponibles par concession

- Insérer une colonne sur le comptage après celle qui traite du layonnage pour avoir les effectifs des grands ligneux ;
- Retirer le terme « nuage » dans le tableau n°9.

Page 47, tableau n°12, 11^e et 18 lignes

- Retirer du tableau, la formation forestière appelée « forêts dégradées rendues rougeâtres » car elle n'existe pas dans le contexte de la zone écologique du Chaillu ;
- « Eau libre » représente-t-elle une formation végétale? Si non, ce terme devrait être retirer du tableau et sur les autres pages du rapport où il est fait mention.

Page 62, 3^e paragraphe

- Prendre en compte les données actuellement disponibles sur les inventaires de la faune des autres UFE de la zone écologique du Chaillu, afin de compléter celles de l'UFE Mpoukou-Ogooué mentionnées dans le tableau n°18.

Pages 65 et 66, tableaux n°19 et 20

- Intégrer les données des PFNL des autres UFE de la zone écologique du Chaillu, outre celles des UFE Gouongo, Létili et Mpoukou-Ogooué.

Page 71, tableau n°25

- Retirer les données des autres villages qui sont en dehors du Bassin de vie n°3, pour éviter de surestimer les données démographiques ;
- Point 4.3.1.Données démographiques, 2^e alinéa : au lieu de « Mapti », dire « Mapati ».

Page 72, tableau n°26

- Les données de ce tableau sont à revoir pour tenir compte de la première remarque faite à la page 71 ci-dessus.

Page 81, 4.3.2

- Parmi les activités économiques pratiquées dans la zone écologique du Chaillu, le sciage artisanale n'a pas été cité. Il est nécessaire d'en faire mention.

Page 81, point 4.3.3, 4^e paragraphe, 2^e alinéa

- La distance moyenne entre les villages et les champs estimée entre 1 et 5 km est sous estimée. Il faut retenir plutôt un intervalle de distance variant de 1 à 10 km, pour tenir compte de la réalité de terrain.

Page 84, point 4.3.5 sur les activités de chasse

- 1^{er} paragraphe, 2^e puce : « Le braconnage » n'étant pas une forme de chasse, mais plutôt une conséquence des mauvaises pratiques de chasse, il est nécessaire de retirer cette puce ;
- Il est nécessaire de citer les statistiques sur le braconnage pour compléter ce sous chapitre ;
- 2^e paragraphe : Si on énonce « les pièges traditionnels » est ce qu'à l'opposé il existe « des pièges modernes » ? Si non, il convient de trouver un autre qualificatif à ces pièges traditionnels, comme « pièges courants » ;
- 4^e paragraphe, 1^{er} alinéa : Outre l'éléphant, il est nécessaire de citer toutes les espèces intégralement protégées présentes dans la zone écologique du Chaillu.

Page 97, point 5.2.2

- Il convient de donner la composition de chaque unité de transformation avec les caractéristiques des principales machines, afin d'apprécier la capacité installée pour les quatre sociétés forestières.

4.1.2.- Remarques de forme

Les remarques de forme relevées sont les suivantes :

- Dans tout le rapport, il convient de reformuler le titre du projet comme suit « Projet d'Appui à la Gestion durable des Forêts du Congo » et non « Projet Appui à la Gestion durable des Forêts du Congo ».
- Le vocable « pygmée » employé dans le rapport est inapproprié. Il est nécessaire d'employer le vocable « population autochtone ».

De la table de matière jusqu'à la page n°9

Il est nécessaire d'apposer les chiffres romains en dessous des pages pour simplifier l'examen du rapport.

De la page allant de la table de matière jusqu'à la page 32

Hormis le préambule qui est numéroté à la page 10, les autres pages ne sont pas numérotées. Il convient de numéroter ces pages.

Page 15, point 2.1

Retirer le groupe de mot « de la gestion » qui est en doublon dans la phrase.

Page 15

Bien écrire le détail de l'abréviation « IGSEFDD », soit « Inspection Générale des Services de l'Economie Forestière et du Développement Durable ».

Page 15, 4^e flèche, 5^e puce

Retirer la 5^e bulle qui cite «les directions des parcs et des réserves » et la remplacer par la Direction du Parc Zoologique (DPZ).

Page 15, 5^e flèche, 1^{ère} bulle

Retirer la parenthèse qui figure dans la phrase qui suit la première bulle, notamment le groupe de mots « Cette direction est désormais rattachée à l'environnement ».

Page 18, Tableau n°2

Reformuler le titre du tableau n°2 comme suit « Zones forestières, UFA et UFE de la zone écologique du Chaillu » et non « UFA, et zones forestières des UFE de la zone écologique du Chaillu ».

Page 19, cadre juridique de l'environnement, 3^e tiret

- Au lieu de : « l'arrêté 835/MME/DGE du 6 novembre 1999 », dire : « l'arrêté 4406/MME/DGE du 1^{er} avril 2014 » ;
- Retirer le mot « études » dans le 2^e alinéa du 3^e tiret. Car l'arrêté n°835/MIME/DGE du 6 novembre 1999 fixe les conditions de réalisation des évaluations d'impacts sur l'environnement au Congo.

Page 27, tableau n°4

Reformuler le titre du tableau comme suit : « Liste des essences dont la régénération a été relevée lors de l'inventaire de quelques UFE de la zone écologique du Chaillu ».

Page 31, Tableau n°7, 7^e ligne, 3^e colonne

Au lieu de « ancienneté des crottes », dire « état des crottes».

Pages 31 et 32, Tableaux n°7 et 8

Reformuler les deux titres comme suit

- Types d'observations relevés en fonction des espèces ;

- Types d'observations relevées pour les indices de présence humaine.

Page 36, traitement et analyse des données sur la régénération naturelle, 2^e Paragraphe, 2^e alinéa

Retirer le groupe de mots « des placettes » par qu'il est répété deux fois.

Pages 49 à 55

- Sortir les légendes inscrites à l'intérieur des cartes et retenir le sigle conventionnel adapté aux « forêts marécageuses », notamment : « un cadre contenant des traits ondulés bleu sur un fond vert clair ».

Pages 58, tableau n°16

- Faire un commentaire au bas du tableau n°16 concernant le nombre des essences forestières connues et celles non nommées ;
- Pour les essences forestières non connues, il est souhaitable de préciser au moins les noms de famille.

Page 60, point 4.2.2.4

- Numéroter les sous titres correspondants et remplir la parenthèse vide dans le 2^e sous titre.

Page 60, Figures n°16 et 17

- Proposer les limites des UFE en utilisant une autre couleur. La couleur blanche étant presque illisible.

Page 71, 4.3, 2^e alinéa

- Au lieu de « La collecte des données dans les villages riverains, de l'ensemble des villages du bassin de vie n°2..... », dire « La collecte des données dans les villages riverains du bassin de vie n°2..... ».

Page 72, 2^e paragraphe

- Retirer de ce paragraphe, le groupe ethnique « Bassoundi » parce qu'il n'est pas présent dans les villages riverains des UFE de la zone écologique du Chaillu.

Page 81, les activités agricoles

- 2^e paragraphe, 1^{er} alinéa : au lieu de « désherbage » dire : « défrichage »;
- 3^e para, 1^{ère} bulle, 3^e alinéa : Retenir le « paddy » comme une culture vivrière et non une culture de rente ;
- Ajouter à la liste des cultures vivrières, le plantain car il constitue un aliment de base dans la zone écologique du chaillu.

Page 81, 2^e paragraphe, 1^{ère} et 2^e phrases

- Fusionner ces deux phrases et les reformuler comme suit : « Les populations de la zone écologique du Chaillu pratiquent une agriculture d’itinérance sur brûlis » ;

Page 81, 2^e paragraphe, 4^e alinéa

- Au lieu de «dominante féminine..... », dire : « ...dominance féminine..... ».

Page 81, point 4.3.3, 3^e paragraphe, 1^{ère} bulle, 3^e alinéa

- Utiliser le terme « spéculation » à la place de « culture » et ajouter le « plantain » sur la liste des cultures vivrières citées.

Page 86, point 4.4.2 sur le projet minier MPD Congo de Lefoutou, 2^e paragraphe, 1^{er} alinéa

- Au lieu de : « Concernant la biodiversité, MPD a contracté en particulier... », dire : « Concernant la biodiversité, MPD a contacté en particulier..... ».

Page 95, tableau 32

- Retirer le mot « environnementales » dans le titre et n’illustrer que la taxation concernant le secteur sud ;
- Reformuler ce titre comme suit : « Taxation forestière du secteur sud Congo ».

Page 97, figure n°33, dernière case

- Retirer le mot « Pointe-Noire » dans le dernier encadré à droite, en bas du groupe de mot « marché export » car le Département ne peut pas être assimilé à un marché export.

Page 98, tableau n°34, 4^e ligne

- Préciser de quelle unité de transformation de bois s’agit-il ?

Page 100, point 5.3.3, 2^e puce

- Retirer la deuxième puce qui désigne « sibiti » comme le deuxième site industriel de la société SICOFOR. En effet, l’unité complète de scierie se trouve uniquement à Mapati.

Page 102, Tableau n°37

- Préciser les productions antérieures pour la période 2011-2013 proposée par le groupe, afin de les mettre en adéquation avec les prévisions de production et de transformation (traitées de 2013 à 2016) et mieux illustrer la figure 36 à la page 103.

Page 103, avant dernier paragraphe

- L'ouverture des routes pouvant avoir des impacts négatifs sur l'environnement, il est nécessaire de décrire dans un tableau, ces impacts avec leurs caractéristiques suivant les phases d'ouverture ;
- Etant donné que cette étude écologique concerne un grand bassin de vie, il est souhaitable de proposer dans le rapport d'étude écologique, un plan de gestion environnemental et social (PGES) contenant des mesures d'atténuation, suivi des recommandations.

Page 105 à 107, tableau n°38

- Le Bureau d'études devra retirer du tableau n°38 sur les interactions entre les activités menées dans le bassin de vie n°3, la 5^e colonne qui traite de la dimension « bruit » car il ne constitue pas un élément valorisé de l'environnement ;
- Compléter ce même tableau n°38, par les impacts engendrés pendant la réalisation des activités anthropiques, afin que celui-ci soit en harmonie avec le tableau n°47 de la page 123 relatif à la synthèse des impacts.

Page 108, point 6.1.2.Evaluation et quantification des impacts

- Reformuler le titre comme suit : « Caractérisation des impacts » au lieu de « Evaluation et quantification des impacts » ;
- 2^e puce, 1^{ère} parenthèse : au lieu de « longueur, superficie », dire « ponctuelle, locale, régionale » ;
- 3^e puce, parenthèse : au lieu de « dimension temporelle », dire « courte, longue et temporelle ».

Page 125, tableau n°48 Sur les mesures de gestion et d'atténuation

Au lieu de trois colonnes, ce tableau qui s'étale sur quatre pages, devra contenir 6 colonnes comprenant respectivement la source d'impact, les éléments valorisés (air, eau, sol, sous sol), l'impact, les mesures, l'impact résiduel, le responsable chargé de l'atténuation des impacts.

Page 133, point 8.2.2.8, sur la formation et l'appui au personnel

- Ce volet étant très important, il est opportun d'y ajouter certaines formations qui manquent telles que :
 - la formation des formateurs, au début ;
 - la formation des gestionnaires des déchets végétaux et industriels ;
 - la formation des agents responsables de l'atténuation des impacts.

4.2.-RAPPORT DE L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

4.2.1.- Remarques de fond

4.2.1.1-Remarques de fond liées à la conformité aux termes de référence

Les résultats de l'examen du rapport de l'étude socio-économique, conformément aux termes de référence, sont présentés dans le tableau n°2 ci-après. Ils indiquent que la structure du rapport de l'étude écologique n'est pas conforme à la chronologie de rédaction proposée dans la grille desdits termes de référence retenus pour la réalisation des études complémentaires, nécessaires à l'élaboration des plans d'aménagement des concessions forestières en République du Congo. Toutefois, plus de la moitié des tâches prévues dans cette grille ont été exécutées.

Tableau n°2 : Conformité de l'étude socio-économique aux tâches prévues dans les termes de référence

N°	Résultats	Principales tâches à exécuter	appréciations	suggestions
1	Le cadre géographique, administratif, et physique de la zone d'étude est précisé	Présenter la situation géographique (limite, superficie, etc.)	-Partiellement exécutée -Pages 29 à 32	Il est nécessaire de compléter cette tâche en précisant la superficie du bassin de vie n°3
		Présenter la situation administrative et juridique	-Exécutée -Pages 22 à 31	-
		Présenter et analyser les caractéristiques physiques (climat, sol, hydrographie, végétation)	-Exécutée -Pages 31 à 39	--
2	La méthodologie de la mise en œuvre de l'étude est bien définie et les outils de collectes et d'analyse des données sont présentés	Présenter la méthodologie de la collecte des données des facteurs biotiques et abiotiques	Exécutée Pages 43 à 47	-
		Présenter la méthodologie de traitement des données	Exécutée Pages 47 à 51	-
		Préciser les outils utilisés pour collecter et analyser les données	Exécutée Page 46	-
3	Le bilan diagnostic des communautés locales et autochtones vivant dans et/ou autour des UFE est réalisé	Définir les caractéristiques démographiques et le flux migratoire des communautés locales de la zone d'étude	Partiellement exécutée Pages 59 à 69	Il est nécessaire de compléter cette tâche par le flux migratoire
		Elaborer la cartographie des villages et les différents terroirs de la zone couverte par l'étude	Non exécutée	Il est nécessaire d'exécuter cette tâche
		Evaluer et analyser l'organisation socio- culturelle des populations locales et autochtones en se basant sur :		

	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation sociale et les liens de parenté • Les structures de développement existantes • Les caractéristiques des ménages • L'organisation culturelle (sites religions, sports) • Les relations entre les sociétés forestières, fauniques et les populations 	Partiellement exécutée Pages 69 à 71 Exécutée Pages 73 à 79 Exécutée Pages 68 à 69 Partiellement exécutée Pages 82 à 84 Exécutée Pages 119 à 120	Il est nécessaire de compléter cette tâche par les liens de parenté - - - Il est nécessaire de compléter cette tâche par les activités sportives -
	Décrire et analyser le mode d'accès à la ressource (terre, eau, bois, PFNL et faune) et le mode de gestion des terroirs.	Exécutée Pages 84 à 108	
	Identifier les différentes interdictions à l'accès à la ressource	Non exécutée	Il est nécessaire d'exécuter cette tâche
	Décrire les conflits éventuels et leur mode de résolution relatifs à la gestion de la ressource	Exécutée Pages 93 à 94, 98, 99 et 127	-
	Décrire et cartographier les principales infrastructures existantes.	Exécutée Pages 73 à 79 et 53 à 160	-
	Définir les caractéristiques économiques relatives : <ul style="list-style-type: none"> • aux activités et techniques de production (agriculture, chasse, cueillette, pêche, etc.); • au savoir-faire des populations locales et autochtones ; • aux marchés (typologie des produits vendus et niveau de revenus) ; • aux pistes agricoles et voies de communication 	Exécutée Pages 84 à 108 Non exécutée Exécutée Pages 91 à 93 Non exécutée	- Il est nécessaire d'exécuter cette tâche - Il est nécessaire d'exécuter cette tâche

		Evaluer et analyser la gestion du finage communautaire	Non exécutée	Il est nécessaire d'exécuter cette tâche
		Identifier et analyser les produits consommés par les ménages (produits manufacturés et produits récoltés en terme de quantité et de qualité).	Partiellement exécutée Page 126	Il est nécessaire d'étendre l'analyse au niveau de tout le bassin de vie n°3, et non seulement dans les bases vie des sociétés forestières
		Définir et analyser le mode traditionnel de conservation des ressources naturelles.	Exécutée Page 108 \$ 4.4.7, 5 ^e alinéa	-
		Identifier et/ou cartographier les lieux, arbres, animaux et objets sacrés.	Exécutée Page 83	-
		Recenser, décrire et analyser les activités anthropiques industrielles et domestiques les plus pertinentes en insistant sur leurs effets sur la végétation et la faune.	Partiellement exécutée Pages 84 à 108	Il est nécessaire de compléter cette tâche par l'exploitation industrielle et préciser ses effets sur la faune et la végétation
		Evaluer et analyser l'impact de ces activités en tenant compte des systèmes et techniques de productions sur la structure de la forêt, la biodiversité, les sols et les eaux puis analyser les facteurs d'évolution technologique.	Non exécutée	Il est nécessaire d'exécuter cette tâche
4	Les approches consensuelles visant la participation des populations locales et autochtones dans la gestion des ressources forestières et fauniques sont élaborées	Analyser les conditions de mise en œuvre des règles de coexistence entre l'activité forestière et industrielle, les activités de conservation et celles des populations locales.	Non exécutée	Il est nécessaire d'exécuter cette tâche
		Identifier les principaux interlocuteurs capables de véhiculer de manière fiable des informations auprès des populations locales et autochtones puis d'en suivre l'application.	Non exécutée	Avant de proposer les mesures sur la mise en place des structures de concertation, il convient d'identifier en amont, les principaux interlocuteurs chargés d'informer les populations et les faiblesses constatées dans le

			suivi et l'application des décisions
		Analyser les éventuels conflits fonciers qui peuvent naître de la gestion participative entre les communautés locales les sociétés forestières et les ONG	Non exécutée Il est nécessaire d'exécuter cette tâche
		Analyser les sources locales d'approvisionnement du personnel de l'entreprise en produits vivriers et autres (élevage, chasse, pêche, PFNL, artisanat etc.).	Partiellement exécutée Pages 124,125 et 126 Même si les tableaux indiquant l'approvisionnement du personnel de l'entreprise en produits vivriers sont indiqués, il est nécessaire de les analyser ou les commenter
5	Les mesures visant le développement des communautés locales sont envisagées notamment les approches de solutions basées sur les activités alternatives et autres projets de développement économique et social compatibles avec les nouvelles technologies sont identifiées et analysées, évaluées et planifiées	Elaborer des stratégies pour la mise en place de la gestion participative des ressources de l'UFA ou de la zone concernée	Exécutée Pages 133 à 137 -
		Déterminer les besoins sociaux prioritaires de la population et le niveau de bien être social, en relation avec l'exploitation des ressources forestières et fauniques.	Non exécutée Il est nécessaire d'exécuter cette tâche
		Envisager les mesures d'atténuation des impacts sociaux directs et indirects de l'exploitation des ressources forestières et fauniques.	Exécutée Pages 139 à 149 -
		Proposer des mesures visant la mise en place des activités alternatives adaptées ou compatibles.	Partiellement exécutée Page 146 Il est nécessaire de compléter l'agriculture comme domaine susceptible de créer des activités alternatives
6	Les mesures visant à améliorer les conditions de vie et de travail du personnel œuvrant dans les sociétés forestières et de faune sont proposées	Décrire et analyser les conditions d'hygiène, de santé, de logement, d'éducation, de nutrition et de sécurité des travailleurs locaux de la société.	Exécutée Page 137 -
		Analyser le niveau de traitement salarial que subissent les travailleurs locaux.	Non exécutée Il est nécessaire d'exécuter cette tâche
		Evaluer le niveau de rapport entre travailleurs locaux et les employeurs de la société.	Partiellement exécutée Page 128 Il est nécessaire de compléter cette tâche par des commentaires basés sur des faits

			déclaratifs
	Déterminer les besoins prioritaires des travailleurs	Exécutée Pages 137 à 145	-
	Envisager les mesures tendant à améliorer les conditions de travail et leurs moyens d'existence durables.	Exécutée Pages 137 à 145	-
	Elaborer des stratégies pour le bien être des travailleurs locaux.	Exécutée Pages 139 à 145	-

4.2.1.2- Remarques de fond ne se référant pas aux termes de référence

Les remarques de fond relevées et qui ne sont pas liées à la conformité de l'étude socio-économique aux termes de référence sont les suivantes :

- La superficie moyenne affectée à chaque actif agricole dans le bassin de vie n°3 est sous-estimée car elle varie entre 0,5 et 0,65 ha, en référence à celle admise pour le Sud Congo où la superficie moyenne par actif agricole retenue est de 1ha. D'ailleurs, à titre de rappel, la moyenne nationale se situe actuellement entre 1 et 1,5ha.
- S'agissant des cartes, il faudra :
 - ✓ placer les titres au-dessus de celles-ci ;
 - ✓ sortir les légendes des cartes et les placer dans les encadrés;
 - ✓ apposer les légendes dans les encadrés lorsque celles-ci ont été omises ;
 - ✓ augmenter les échelles des cartes pour une meilleure lisibilité ;
 - ✓ assortir les couleurs dans les légendes afin de les harmoniser avec celles qui sont sur les cartes.
- Retirer l'abréviation « % » à l'intérieur des tableaux 39, 40, 41, 42 et 43 et la placer à la fin de chaque titre desdits tableaux. Il serait également plus judicieux d'exprimer ces productions agricoles en kg et non en pourcentage, pour une meilleure analyse.
- les caractéristiques démographiques (pages 52-63, 68-69, 79-81 et 87-88), les caractéristiques culturelles (pages 69-70 et 82-84), les conditions de vie des populations (pages 71-79), le mode d'accès à la terre (pages 84-85) et les activités économiques (pages 85-86 et 91-108) dans le bassin de vie n°3 qui constituent les données brutes collectées lors des enquêtes, ne sont pas présentées dans le rapport socio-économique. Il est nécessaire de mentionner ces informations dans un chapitre intitulé « Diagnostic social ou données collectées dans le bassin de vie n°3 » ;
- Les projections de la population à l'horizon d'une rotation : 2044 (pages 63-68) étant les données qui sont obtenues à la suite du traitement des données brutes collectées lors des enquêtes ; elles devraient être présentées au chapitre consacré au traitement des données ;

- Les données liées au processus de calcul ou estimation de l'évolution de la population et des besoins des terres agricole et forestière (pages 47-51), présentées au chapitre relatif à l'approche méthodologique, devrait faire partie du chapitre « Traitement des données » ;
- Le sous chapitre 5.1 intitulé « Historique de l'activité forestière » (pages 117-119) devrait intégrer le chapitre « Présentation du bassin de vie n°3 »,
- Les entreprises forestières concessionnaires des UFE du bassin de vie n° 3 devraient faire l'objet d'une présentation spécifique ;
- Le sous chapitre 5.2 (pages 119-120), détenant les informations très pertinentes, devrait faire l'objet d'un chapitre ;
- Le sous chapitre 5.4 (pages 129-132) devrait faire partie du sous chapitre intitulé « Mesures liées aux contributions au développement local », du chapitre « Orientations proposées pour le volet social du plan d'aménagement.... » ;
- Le chapitre 6 intitulé « Orientations proposées pour le volet social du plan d'aménagement des UFE Bambama, Létili, Mpoukou-Ogooué, Ngongo-Nzambi et Nyanga » devrait être présenté en quatre sous chapitres sous forme des mesures ; notamment :
 - mesures liées aux conditions de vie des travailleurs et ayants droits ;
 - mesures liées aux besoins prioritaires des populations riveraines des UFE ;
 - mesures liées aux conditions de coexistences des différentes UFE du bassin de vie no3 avec les populations locales ;
 - mesures liées à la contribution des sociétés au développement socio-économique départemental.

4.2.2.- Remarques de forme

Les remarques de forme ci-après ont été relevées :

- Dans tout le rapport, il faut reformuler le titre du projet comme suit « Projet d'Appui à la Gestion durable des Forêts du Congo » et non « Projet Appui à la Gestion durable des Forêts du Congo».
- Le vocable pygmée employé dans le rapport est inapproprié. Il est nécessaire d'employer le vocable population autochtone.
- Reformuler les titres des tableaux 48, 49, 51, 53 et 55 comme suit « Organisation des activités de chasse des villages de l'UFE..... » et non « Les activités de chasse des villages de l'UFE..... » ;

Page ix, 24^e point

- Bien réécrire le détail du sigle DGEF comme suit : « Direction Générale de l'Economie Forestière ».

Page x, 19^e point

- Bien réécrire le détail du sigle PAGEF comme suite : « Projet d'Appui à la gestion Durable des Forêts du Congo ».

Page 12, 1^{er} alinéa, à la fin

- Retirer le guillemet placé avant la parenthèse contenant le sigle PAGEF.

Page 12, sous-titre Contexte forestier dans le bassin de vie n°3, 1^{er} paragraphe, 2^e et 3^e alinéas

- Au lieu de : « ..autour des années 20... » et « ...les années 70 », dire : « ...autour des années 1920 » et « ...les années 1970... ».

Page 12, 2^e paragraphe, 2^e alinéa

- Au lieu de : «sont à capitaux européens. », dire : «sont à capitaux européens et asiatiques ».

Page 13, Réalisation des études socioéconomiques dans le bassin de vie n°3

-1^{er} paragraphe, 1^{er} alinéa :

Au lieu de : « Les enquêtes ont porté, conformément aux termes de référence, sur les villages riverains il y a une année»,
dire : « Les enquêtes ont été réalisées, il y a une année, dans les villages riverains au bassin de vie n°3 »;

- 4^{er} paragraphe, 1^{er} alinéa :

Au lieu de : « La taille moyenne des ménages ou unité familiale est de 4 membres dans la Lékoumou et de 5,9 dans le Niari. »,
dire « La taille moyenne des ménages ou unité familiale dans le bassin de vie n°3 est de 4 membres dans la Lékoumou et de 5,9 dans le Niari. » ;

- 10^e paragraphe, 1^{er} alinéa :

Au lieu de : « « L'approvisionnement en eau potable (puits, forage) est inexistant dans la plupart des villages enquêtés.....dans les départements .»,
dire : « Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable (puits, forage) sont inexistantes dans la plupart des villages enquêtés.....dans les départements ».»

Page 14, 5^e paragraphe, 4^e alinéa

Au lieu de «radeaux construits avec des troncs de palétuviers ou de bambou de chine »,

dire «radeaux construits avec des troncs de parassoliers ou de bambou de chine ».

Page 14, 7^e paragraphe

Au lieu de : « Direction Départementale du CNSEE », dire « Direction Départementale des statistiques ».

Page 14, 9^e paragraphe

- Remplacer le groupe de mots « groupements politiques » par « partis politiques » et s'arrêter à « etc.».

Page 20, carte 1

- Mettre le titre au dessus de l'encadré et le modifier comme suit « Etat d'avancement des travaux d'aménagement dans le secteur forestier sud et centre ».

Pages 22 à 29, sous-chapitre 1.2 sur le cadre législatif et règlementaire régissant le volet social du plan d'aménagement

- Il faudra prendre en compte les observations faites lors de l'examen du rapport de l'étude écologique en ce qui concerne le cadre juridique.

Page 29, chapitre 1.3, point 1.3.1 sur la situation géographique et la population en République du Congo

- Préciser les superficies forestières nationale, aménagées et certifiées ainsi que celles occupant les départements de la Lékoumou et du Niari.

Page 30, chapitre 1.4, point 1.4.1 sur la situation géographique et administrative du bassin de vie n°3

- Préciser la superficie occupée par les forêts dans le bassin de vie n° 3, notamment par les groupes d'UFE de la Lékoumou et du Niari en spécifiant les aspects démographiques.

Page 31, point 1.4.2 sur les données environnementales du bassin de vie n°3

- Sous point 1.4.2.1 sur le relief et l'hydrographie, 3^e paragraphe

Les cours d'eau « La Bouenza et la Loulali » n'arrosent pas le bassin de vie n°3. Il est opportun que le Bureau d'études puisse retirer ce paragraphe ;

- Il en est de même pour le 8^e chapitre à la page 32 où il faudra exclure tous les plans d'eau qui y sont mentionnés mais qui ne traversent pas ledit bassin.

Page 32, 1^{er} paragraphe

- Retirer les deux derniers alinéas de ce paragraphe. Car les plans d'eau qui y sont mentionnés n'arrosent pas le bassin de vie n°3.

Page 39, point 1.4.4 sur la présentation des UFE du bassin de vie n°3 et régies par des CAT

- Préciser les limites de ces UFE.

Page 48- 43, sous chapitre 2.1, 2^e paragraphe

- Présenter les données mentionnées dans ce paragraphe sous forme de tableau ;
- Préciser les noms des villages dans chaque puce ;
- Réduire le nombre de villages au niveau des deux premières puces, soit :
 - ✓ 2 villages (Djamba et Loungou) au lieu de 4 pour la première puce.

Page 45, point 2.2.3 : Profil historique des villages

- Retirer ce titre et reporter tout le 6^e paragraphe au-dessus du 5^e paragraphe, dans la mesure où celui-ci constitue la première étape de collecte des données dans les villages.

Page 48, 4^e paragraphe, 2^e alinéa

- Il est étonnant qu'il puisse manquer des données socioéconomiques dans le cadre de la réalisation de cette étude, alors que ce sont les mêmes sociétés forestières qui évoluent dans ce bassin de vie n°3 depuis plus de 5 ans. Il faut signaler que ces données peuvent être récupérées dans le rapport écologique.

En outre, ces données peuvent bien être obtenues auprès de l'ex CNSEE (actuellement INS).

Page 53, tableau n°1

- Retirer les villages mentionnés dans la 3^e colonne au niveau des 2^e, 5^e, 6^e, 9^e, 10^e et 11^e puces, car ces villages n'existent pas dans les UFE Bambama et Létili citées.

Pages 54, 55, 56 dans les tableau n°3, 4, 5, 6 et 7

Au lieu de : « Localisation et situation démographique des villages liés à l'UFE Bambama (Asia Congo Industries) »,

dire : « Localisation des villages liés à l'UFE Bambama (Asia Congo Industries) », car ces tableaux ne contiennent pas de données sur la démographie.

Pages 54, 1^{er} paragraphe

- Retirer la quatrième phrase libellée comme suit «Les villages Makélé, Keinkélé et Ogooué sont peuplésdans le premier village », par ce que les données évoquées dans cette phrase ne reflètent pas la réalité.

Page 54, 3^e et 4^e alinéas

- Au lieu de : Les quelques données recueillies sur ces aspects montrent que le village d'Ombili a été créé en 1970, et les villages Bandoye et Okouma en 1978 ».

dire : «Les quelques données recueillies sur ces aspects montrent que le village Ombili a été créé en 1970 et le village Bandoye en 1978 ».

Page 55, 1^{er} paragraphe

- 1^{er} alinéa : Retirer le groupe de mots suivant « Les Ombamba et Tékés (village Okouma) » par ce que les données évoquées ne reflètent pas la réalité ;
- 2^e alinéa : Réécrire cet alinéa comme suit « les Tékés et les Ndassa (villages Mavounoungou et Simonbondo) ;
- 3^e alinéa : Retirer la dernière phrase allant de « les Tékés, Ombamba, y comprisle village Olouo) par ce que les données évoquées ne reflètent pas la réalité.

Page 56, tableau n°6

- Après avoir corrigé le titre, prière retirer les villages Ivarou et Longana qui figurent dans la 1^{ère} colonne.

Page 57, titre du sous chapitre 3.2

- Au lieu de : « Présentation des données démographiques des villages par UFE », dire « Présentation des données démographiques par UFE »

Pages 57, 58, 60 et 61 (tableaux 8 à 13)

- Retirer au niveau des titres de ces tableaux, le groupe de mots « des villages » et mettre « riverains » au féminin singulier ;
- Ajouter dans la 1^{ère} ligne grise de la 1^{ère} colonne des tableaux 10 à 20, le mot « Chefs – lieux » et dire « Chefs-lieux et villages », pour tenir compte des noms des Chefs-lieux mentionnés dans ces tableaux ;
- Retirer les villages « Keinkélé » du tableau 10, « Cibn camp » du tableau 11 et « Lembouumbou et Mayala » des tableaux 13 et 20, pour le fait que ces villages n'existent pas dans les UFE où ils sont indiqués. Par contre « Cibn camp » n'est pas un village.

Page 64, tableaux 16

- Sur la ligne « Total », ramener la somme de 5.405 habitants au bas de la troisième colonne et placer l'effectif total de 16.251 habitants dans la quatrième colonne ;
- uniformiser le total de la population estimée en 2012 du tableau 11 (12.209 habitants) et celui mentionné dans le tableau 17 pour la même année (12.208 habitants).

Page 69, 1^{er} paragraphe

- 2^e alinéa : retirer le dialecte « Yaka » car il n'est pas parlé dans la Lékomou ;
- 4^e alinéa :Retirer les dialectes « Loumbou et Soundi » car ils ne sont pas parlés dans le Niari.

Page 69, 2^e paragraphe

- Ce paragraphe est à retirer car il donne trop de détail sur les dynamiques linguistiques.

Page 70, sous chapitre 4.1.2

- Intitulé du sous chapitre : Au lieu de : « Les ethnies dans les départements du Niari et de la Lékoumou », dire « Les ethnies rencontrées dans le bassin de vie n°3 » ;
- 1^{er} paragraphe, 1^{er} alinéa : Au lieu de « Les départements du Niari et celui de la Lékoumou sont composés d'une variété d'ethnies », dire « Le bassin de vie n°3 est composé d'une variété d'ethnies » ;
- Titre du tableau n°21 : » Au lieu de « Les principaux groupes ethniques dans le département du Niari », dire « Les principaux groupes ethniques dans le bassin de vie n°3, afin de prendre en compte toute la zone d'étude » ;
- Tableau n°21 : Retirer ce tableau de cette page dans la mesure où il ne traite que des principaux groupes ethniques rencontrés dans le Niari ;
- 2^e paragraphe : Reformuler complètement ce deuxième paragraphe de la manière suivante « Les principaux ethnies du bassin de vie n°3 sont les Batéké, Bakota, Bambamba et les Babongo. Les Batéké sont majoritairement installés à Bambamba et Zanaga. Les Bambamba dont le peuplement remonte à la seconde moitié du 20^e siècle, occupent essentiellement les axes Sibiti-Komono-Yaya, Sibiti-Zanaga-Bambamba et Komono-Zanaga ;
- 3^e paragraphe, 3^e alinéa : Retirer le groupe d'ethnies suivant « les Ombamba, Ndassa, Kotas, Ndawa et les pymées », dans la mesure où ces ethnies ne sont parlées dans le département de la Lékoumou.

Page 71, sous titre 4.2.2 : Habitat et habitation dans la Lékoumou et le Niari

- Au lieu de : « Habitat et habitation dans la Lékoumou et dans le Niari », dire « Habitat et habitation dans le bassin de vie n°3
- Sur la légende, préciser au niveau de la quatrième puce violette « Planches éclatées/bois » et en tenir compte dans la figure 7 à la page 73.

Page 74 à 80, tableaux 22 à 31

- Retirer les villages qui ne figurent pas dans l'étendue des bases-vie énumérées, conformément aux remarques précédentes.

Page 82

- 1^{er} paragraphe
 - ✓ 3^e alinéa : au lieu de « Loumbuc », dire « Loumbou »;
 - ✓ 5^e alinéa : Retirer le groupe de mots « ...et au sud ouest du Cameroun » dans la mesure où les Nzabi, Kotas et Ombamba n'y sont pas présents ;
 - ✓ 6^e alinéa : Retirer l'ethnie « Soundi » parce qu'elle n'est pas parlée au sud du Niari.
- 2^e paragraphe
 - ✓ Reformuler ce paragraphe qui traite du rite « Mukissi » et le présenter sous forme de tableau à l'instar du tableau n°21 à la page 70 ;

- ✓ Il faudra retenir que le « Mukissi n'est pas pratiqué dans les zones de Louvakou, Londela-Kayes et Kimongo.

Page 84, sous chapitre 4.4.1 sur l'agriculture

- Il faut faire ressortir au début de ce paragraphe que l'agriculture traditionnelle, bien qu'étant l'activité principale, est pratiquée encore de façon informelle dans le bassin de vie n°3.

Page 85, point 4.4.1.2

- Au lieu de. « Situation générale de l'agriculture dans les départements de la Lékoumou et du Niari », dire « Situation générale de l'agriculture dans le bassin de vie n°3 ».

Page 86, tableau 33 : Les bassins agricoles du département du Niari

- Au lieu de : « Les bassins agricoles du département du Niari », dire « Les zones de production agricole du bassin de vie n°3 » ;
- Les données contenues dans ce tableau n°33 ne sont pas en cohérence avec celles existant dans la zone de l'étude. Il faudra les mettre en cohérence.

Page 87, point 4.4.1.4 sur la situation dans les villages de l'étude

- Il est nécessaire de mentionner dans les différents paragraphes de ce point, les données démographiques et les actifs agricoles ;
- Paragraphe 4.4.1.4.1, 2^e alinéa : Retirer le village « Kenkélé » car il n'existe pas dans l'UFE Bambama ;
- Paragraphe 4.4.1.2, 2^e alinéa : Retirer les villages « Olouo et Okouma » car ils ne sont pas présents dans l'UFE Létili.

Page 88, 3^e paragraphe

- Au 1^{er} alinéa, Ecrire : « La lecture du tableau 34 ci-dessus montre que la taille moyenne des champs **dans chacun de ces villages** varie entre 0,25 et 1 ha et la distance moyenne entre les villages et les champs ne dépasse pas 5 km » ;
- Au 6^e alinéa : Retirer les villages « Ogooué et Kenkélé » ;
- Au 7^r alinéa : Retirer les villages « Ingoutsini et Makélé ».

Page 89, Tableau 35, 1^{ère} colonne

- Retirer les villages « Obili et Olouo » car ils n'existent pas dans l'UFE Létili ;
- Page 89, 2^e paragraphe, 1^{er} alinéa : Au lieu de « La taille moyenne des champs **dans ces villages** n'atteint pas ½ ha », dire « La taille moyenne des champs **de l'ensemble de ces villages** n'atteint pas 0,5 ha ».

Page 90

- 1^{re} paragraphe, 1^{er} alinéa : au lieu de «la taille moyenne des champs varie entre 0,5 et 1,5 ha », dire «la taille moyenne des champs varie entre 0,3 et 1,5 ha » ;

- 2^e paragraphe : Ce paragraphe doit compléter celui qui traite les questions socioculturelles, notamment les sites sacrés.

Page 91

- 1^{er} paragraphe : au lieu de « La taille minimale des champs est de 0,25 ha et va jusqu'à 1 ha pour les villages enquêtés », dire : « La taille minimale des champs est de 0,25 ha, tandis que la taille maximale atteint 2 ha dans les villages enquêtés » ;
- Tableau n°39 : Retirer le village « Makélé » dans la 1^{ère} colonne, car il ne figure pas dans l'UFE Bambama.

Page 92, Tableau n°40

- Retirer les villages « Ivarou, Kambala et Longana », parce qu'ils n'existent pas dans l'UFE Ngongo-Nzambi.

Page 94

- Tableaux n°44 et 45 : Présenter dans une légende la signification des sigles utilisés (xxx, xx et x) ;
- Sous chapitre 4.4.3, point 4.4.3.1 : au lieu de « Techniques de chasse utilisées dans le bassin de vie n°3 », dire « Types de chasse existant dans le bassin de vie n°3 » ;
- Mettre au féminin pluriel le début de la deuxième phase, soit « Les différentes espèces chassées sont..... ».

Page 95, 2^e paragraphe

- Retenir que le braconnage n'est pas un type de chasse, mais la conséquence d'une mauvaise pratique de chasse tendant vers le massacre des espèces animales ;
- Parler plutôt de deux types de chasse :
 - ✓ la chasse pratiquée dans le cadre des droits d'usage ;
 - ✓ la chasse sportive.

Page 95, Tableau n°46

- Au lieu de : « Les fusils de chasse enregistrés dans la Lékoumou », dire « Nombre de fusils de chasse enregistrés dans le bassin de vie n°3 ».

Page 96, Tableau n°47

- Au lieu de : « Réserves et domaines de chasse du Département du Niari », dire « Réserves naturelles et domaines de chasse riverains au bassin de vie n°3 » ;
- Retirer la quatrième ligne de ce tableau parce que la réserve de faune de la Tsoulou ne fait pas partie intégrante du bassin de vie n°3 ;
- Mettre dans le carreau vide de la légende, la couleur correspondante matérialisant les limites des concessions forestières.

Pages 97

- Tableau 48 : Retirer la 1^{ère}, 2^e et 3^e ligne et reformuler le commentaire correspondant ;

- Retirer l'histogramme de la figure n°10 puisque les autres tableaux (49, 51, 53 et 55) ne sont pas suivis d'un histogramme ;
- Faire ressortir dans un 2^e tableau, comme pour les UFE suivantes, les espèces chassées dans l'UFE Bambama et uniformiser tous les tableaux en y ajoutant les noms scientifiques des espèces chassées.

Page 102, Sous chapitre 4.4.4. Elevage

- 1^{er} paragraphe, 2^e alinéa : au lieu de « Agro-éleveurs », dire « Agriculteurs et Eleveurs » ;
- 1^{er} paragraphe, 4^e alinéa : au lieu de «arrondir les fins de mois. », dire «diversifier les sources de les revenus. » ;
- 2^e paragraphe, 4^e alinéa : au lieu de «est très loin d'atteindre l'autosuffisance en produits carnés. », dire «n'est pas suffisamment approvisionné en produits carnés. » ;
- 2^e paragraphe, 8^e alinéa : au lieu de « ...l'élevage des bœufs et des cochons. », dire «l'élevage bovins et porcins. ».

Page 103, 4.4.5. La pêche et la pisciculture, point 4.4.5.1

- 1^{er} paragraphe, 5^e alinéa : au lieu de « ...agri-pêcheurs.... », dire «agriculteurs et pêcheurs... ».

Page 104

- Titre du tableau n°57 : au lieu de « Répartition des pêcheurs, pisciculteurs et étangs selon les districts, en 2009 et 2010 », dire « Répartition des pêcheurs et pisciculteurs par district en 2009 et 2010 » ;
- Tableau n°57, 1^{ère} colonne, 1^{ère} ligne : Remplacer le mot « Activités » par « Districts » ;
- Tableau n°57, 7^e colonne : Retirer cette colonne qui dénombre les étangs et créer un tableau séparé y relatif, pour une meilleure analyse ;
- 2^e paragraphe, 1^{er} alinéa : au lieu de « Les techniques de pêche utilisées sont la pêche à la ligne, les barrages, le filet mailles, etc.... », dire « Les techniques de pêche utilisées sont la pêche à la ligne, la pêche au barrage, la pêche au filet maillant, etc.... » ;
- Point 4.4.5.2.1 :
 - ✓ 1^{er} alinéa : au lieu de « Dans les villages du département de la Lékoumou comme.... », dire « Dans les villages de l'UFE Létili comme... » ;
 - ✓ 2^e alinéa : supprimer les villages « Olouo et Onkoma » parce qu'ils ne sont pas dans l'UFE Létili ;
 - ✓ 3^e alinéa : au lieu de « Les pêcheurs utilisent comme techniques de pêche, les filets et les cannes à pêche », dire « Les pêcheurs utilisent comme techniques de pêche, la pêche au filet et la pêche à la ligne ».

Page 105, 1^{er} paragraphe, 4^e et 5^e alinéas

- Retirer la partie de phrase suivante « ...la rivière Djouali (pour les villages Olouo, Obili et Okouma),.... » parce que ce cours d'eau et ces villages ne coulent pas n'existent pas dans l'UFE Létili ;
- Point 4.4.5.2.3
 - ✓ 1^{er} alinéa : supprimer le village « Keinkélé » dans la parenthèse parce qu'il n'existe pas dans l'UFE Bambama ;
 - ✓ 5^e alinéa : au lieu de « rivière Ogooué » dire « fleuve Ogooué », supprimer le groupe de mots entre parenthèse « village Ogooué » et ajouter le village « Loungou » comme deuxième village arrosé par la rivière Djoulou ;
 - ✓ 6^e alinéa : supprimer le bout de phrase « ...et la rivière Djouli (village Keinkélé). » parce que cette rivière et ce village n'existe pas dans l'UFE Bambama.

-Point 4.4.5.2.4, 2^e paragraphe

- ✓ Retirer le 1^{er} alinéa jusqu'à Ivarou, parce que la rivière Mimvoungou et le village Ivarou n'existent pas dans les UFE Ngongo-Nzambi et Nyanga ;
- ✓ Réécrire la suite de la phrase comme suit « les rivières Doutsila II, Doutsila II et Itsinou représentent les lieux de pêche pour les pêcheurs du village Mbangui ».

Page 106

- 1^{er} paragraphe, dernière phrase :
 - ✓ Remplacer le groupe de mots « du Département de Lékoumou » par « de l'UFE Mpokou-Ogooué » ;
- Point 4.4.6, 2^e paragraphe, dernier alinéa : au lieu de « Le Tableau 59 ci-dessous », dire « Le Tableau 59 ci-après ».

Page 107, Tableau 59

- Ajouter une 2^e colonne indiquant le nombre de scieurs par village ;
- 1^{er} paragraphe, 1^{er} alinéa : au lieu de « La lecture du Tableau 59 ci-dessous.... », dire « La lecture du Tableau 59 ci-dessus.... » ;
- Tableau 60 : Reformuler le titre comme suit : « Outils utilisés, productions et perception de l'activité » ;
- 2^e colonne du Tableau 60 : au lieu de « Possession tronçonneuse », dire « Outils utilisés » et remplacer les négations et le chiffre (non, 1) de cette colonne par les types d'outils utilisés dans chaque village ;
- Sur toute cette page 59 : le bureau d'études ne s'est pas étendu sur les autres activités économiques menées dans le bassin de vie n°3. Par exemple l'artisanat (sciage local, petit commerce, fabrication des boissons locales, de pain de manioc, etc).

Page 108, point 4.4.7, 4^e alinéa

Au lieu de la limiter à quatre (coco, asperges, fougères et roseaux), la liste des PFNL devrait s'étendre sur d'autres espèces.

Page 117, 5^e chapitre, sous-chapitre 5.1

- Indiquer les sociétés qui ont existé de 1965 jusqu'au démarrage des activités par les sociétés actuelles ;
- 4^e paragraphe, 1^e et 2^e alinéas : Au lieu de « ...avec l'arrivée du PAGEF... », Dire « avec la mise en œuvre du PAGEF » ;
- 4^e paragraphe, dernier alinéa : au lieu de « sino-malais », dire « sino-malaisien » ;
- Tableau 76 :
 - ✓ reformuler le titre de ce tableau comme suit : « Dates de début des activités d'exploitation forestière dans les villages enquêtés de l'UFE Bambama concédée à la société Asia Congo Industries » ;
 - ✓ cette reformulation devrait être la même que pour les tableaux n°76, 77, 78, 79 et 80 ;
 - ✓ retirer les 1^{ères} colonnes de ces mêmes tableaux puisque les noms des sociétés seront mentionnés dans les titres ;
 - ✓ supprimer dans le tableau n°76 les villages « Engouatsini, Keinkélé et Ogooué, parce qu'ils n'existent pas dans l'UFE Bambama.

Page 118, Tableau 79

Retirer les villages Ivarou, Kambala et Longana, parce qu'ils n'existent pas dans l'UFE Ngongo-Nzambi.

Page 119, sous titre 5.2

- 2^e paragraphe :
 - ✓ 3^e alinéa : Supprimer « CIBN) dans la parenthèse parce que dans ce paragraphe on situe l'UFE Nyanga dans le district de Moungoundou sud ;
 - ✓ 5^e alinéa : Supprimer le mot « certains » et le remplacer par « leurs » ;
 - ✓ 7^e et 8^e alinéa : au lieu de « ...mais certains villageois comme ceux des villages de la Lékoumou... », dire « ...mais les villageois de certains villages de la Lékoumou... ».
- 4^e paragraphe
 - ✓ 4^e alinéa : au lieu «d'accroître la qualité de leurs conditions de vie.. », dire «améliorer la qualité de leurs conditions de vie.... ».

Page 120, 5.3-Conditions de vie des populations dans les bases vies

- 2^e paragraphe, 2^e alinéa : au lieu de « ... quasiment nul à l'échelle du bassin de vie n°3 », dire « ..faible à l'échelle du bassin de vie n°3.
- Sous-chapitre 5.3, point 5.3.1 :
 - ✓ Synthétiser dans un tableau, la description synoptique des bases vie enquêtées.

Page 121, 5.3.2

- Supprimer le mot « enquêtées » dans le titre et dire « Bilan du personnel dans les trois bases vie » ;
- 1^{er} paragraphe, 1^{er} alinéa : au lieu de « Pour dresser le bilan humain dans les basses vie... », dire « Pour dresser les effectifs du personnel dans les bases vie.... » ;
- Point 5.3.2.1 : au lieu de « Bilan humain... », dire « Effectifs du personnel.... ».

Page 122, point 5.3.2.2, Contrats, formation, CNSS et ONEMO

- Développer chaque aspect en vue de bien appréhender les types de contrats signés ainsi que les Conventions collectives et les Accords d'établissement concernés ;
- Quelle est la politique de formation au niveau de ces sociétés ;
- Comment le recrutement est organisé à l'ONEMO.
- 1^{er} paragraphe, 3^e et 4^e alinéa :
 - ✓ Retirer les deux dernières phrases et les remplacer par « Aucune information n'a été fournie par l'ensemble des sociétés forestières ».

Page 123, point 5.3.2.3. Qualité de l'habitat dans les Bases vie

- Illustrer par des photos la qualité de l'habitat ;
- Regrouper les trois tableaux 83, 84 et 85 dans un seul tableau comprenant 4 colonnes et 9 lignes, comme ci-dessous et le commenter.

Rubriques	Observations		
	Base vie ACI	Base vie SICOFOR	Base vie TAMAN
Nombre d'habitation			
Type d'habitation			
Surface/habitation			
Electrification			
Collecte et traitement des déchets			
Existence des règles claires de gestion de l'habitat collectif			
Existence d'un foyer socioculturel			

Page 124, point 5.3.2.5. Santé et suivi médical dans les bases vie des sociétés forestières

- Illustrer par des photos l'état des dispensaires ;
- Regrouper les trois tableaux 86, 87 et 88 dans un seul tableau comprenant 4 colonnes et 7 lignes, comme ci-dessous :

Rubriques	Observations		
	Base vie ACI	Base vie SICOFOR	Base vie TAMAN
Matériaux de construction utilisés			
Etat du dispensaire			
Lieux d'approvisionnement en médicaments			
Qualification du soignant			
Taux des frais médicaux pris en charge par la société			

- Commenter ensuite ce tableau en présentant les différentes maladies, les maladies récurrentes, les accidents de travail, le niveau de sensibilisation sur le VIH Sida, les vaccinations prises en charge, les précautions d'hygiène, les dispositions prises pour sécuriser le personnel contre certains accidents.

Page 124, point 5.3.2.6

- Dans le titre, écrire « Approvisionnement en eau potable dans les bases vie » ;
- illustrer par des photos les sources d'eau potable ;
- indiquer les sources d'approvisionnement en vivres (produits locaux et produits manufacturés).

Page 126, dernier paragraphe, 2^e alinéa

- La sécurité alimentaire ne peut pas se baser sur deux produits alimentaires manioc et riz). Il est nécessaire de compléter le plantain, l'igname et légumes ;
- Il est également nécessaire de signaler si l'apport en ces deux produits est permanent.

Page 127, sous chapitre 5.3.3. Gestion des espaces agricoles dans et autour des bases vies

- Regrouper et commenter les tableaux 95, 96 et 97, pour une analyse globale de la gestion des espaces agricoles dans et autour des bases vie ;
- Que signifie les termes « Ouvrier 1 et Ouvrier 2 » mentionnés dans ces tableaux. Il est nécessaire de les définir ;
- Titre du tableau après regroupement : Au lieu de « Conflits existant au niveau des espaces agricoles dans les bases vie », dire « Conflits existant au niveau des espaces agricoles dans les bases vie ».

Page 128, Tableaux 98, 99 et 100

- Retirer du tableau la 4^e colonne et la présenter dans un tableau séparé contenant les effectifs de chasseurs, pêcheurs et scieurs dans chaque base vie ;
- Dans la 5^e colonne : de quelle relation avec la société s'agit-il ? Il est nécessaire de définir ces relations ;
- Quelle catégorie sociale est concernée dans ces tableaux ? Il est nécessaire de spécifier cette catégorie sociale.

Page 129, Sous chapitre 5.4.1, tableaux 101 à 105 sur le niveau de réalisation des obligations contractuelles

- Présenter un tableau comprenant trois colonnes (prévisions, réalisations et pourcentages) sur une période de trois ans (2011 à 2013).

Page 133, point 6.1.1 sur le dispositif de concertation

- 2^e alinéa : au lieu de « ...sera discutée... », dire « ...sera en pourparler... » ;
- 1^{ère} puce : au lieu de « ..la société en question.. », dire « ..la société concernée.. » ;
- Ajouter dans le dispositif de concertation « les représentants de la préfecture et conseil départemental ».

Page 134

- 2^e puce : au lieu de «assurer l'Information et la sensibilisation de l'ensemble... », dire « Informer et sensibiliser l'ensemble... » ;
- point 6.1.2, 5^e alinéa de la puce : au lieu de « ..à travers son Président de comité de villageois... », dire « ..à travers son chef de village.. ».

Page 135

- 2^e paragraphe, 1^{er} alinéa : au lieu de « ..le bénéficiaire.. », dire « ..les bénéficiaires.. » ;
- 2^e puce, dans la parenthèse : au lieu de « Président de comité villageois », dire « Chef de village » ;
- 3^e puce, dans la parenthèse : au lieu de «Inspecteur des impôts, Percepteur municipal...», dire « Inspection des impôts, Perception municipale...» ;
- 3^e paragraphe, 1^{er} tiret, 1^{er} alinéa : au lieu de « MEF », dire « MEFDD » ;
- 3^e paragraphe, 1^{er} tiret, 3^e alinéa : au lieu de « ..d'une implication villageoise », dire « ..d'une implication des communautés villageoises ». Il en de même pour le 1^{er} alinéa du 3^e tiret ainsi que le dernier alinéa de la 5^e puce et le 3^e alinéa du 3^e paragraphe à la page 136.

Page 137, sous chapitre 6.2

- 5^e puce sur l'éducation : au lieu de « mesures liées à la fourniture d'un enseignement adapté, par une équipe professionnelle, dans des locaux adaptés et équipés », dire « mesures liées à la création d'infrastructures éducatives modernes et d'un enseignement de qualité » ;
- 7^e puce sur l'hygiène et la sécurité : au lieu de «...la gestion des ordures, la prévention sanitaire.... », dire : « ...la gestion des ordures et des déchets, la prévention sanitaire...»

V. Appréciation globale du groupe sur les deux rapports

Les rapports d'études écologique et socio-économique examinés présentent les faiblesses suivantes :

- leur structure n'est pas conforme aux canevas adopté par l'administration forestière contenant les termes de référence pour la réalisation des études de base se rapportant à l'écologie et la socio-économie, pour contribuer à l'élaboration d'un plan d'aménagement, base d'une gestion durable des forêts.
- de même, si la majorité des tâches prévues dans ces termes de référence ont été exécutées, plusieurs tâches importantes n'ont pas été traitées ou l'ont été partiellement dans les deux rapports.

A titre d'exemple, pour le rapport d'étude écologique, 12 tâches sur 29 ont été totalement traitées et 7 tâches ont été partiellement exécutées.

Par contre, dans le rapport d'étude socio-économique, , 21 sur 41 ont été totalement traitées, 9 ont été réalisées partiellement et 11 tâches n'ont pas été exécutées.

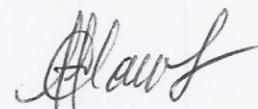
- Enfin, le nombre important des remarques de fond et de forme relevées lors de l'examen des deux rapports d'études, prouvent la nécessité de les amender par le bureau d'étude.

De ce qui précède, le groupe travail n°2 a validé les rapports d'étude écologique et socio-économique examinés.

Toutefois, le Bureau d'études se doit de les amender et de compléter les informations manquantes.

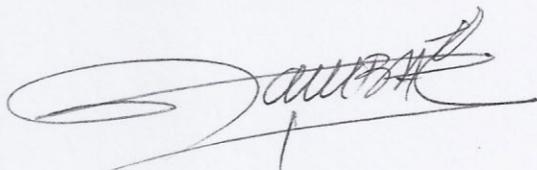
Fait à Brazzaville, le 22 mai 2014

Le Président



Jean Claude BOZONGO

Le Rapporteur Adjoint



Joseph Léon SAMBA